

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'un lot de terre de valeur dans le Troisième District. Borné par l'avenue St. Roch, Music, Prior et Johnson.

Theo A. Beck vs Progress and Realty Co. Ltd. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS. No 95,277. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, le procédé à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDEI, 19 janvier 1911, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No municipal 918, borné par l'avenue St. Roch, les rues Music, Prior et Johnson, ensemble avec tout les droits, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux. Le Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans. Leger: A. Gleason, avocat pour le demandeur. 16 déc—26 23 30—Jan 6 13 19

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de valeur située dans le Sixième District. Portant le No municipal 4523 rue Chestnut entre les rues Jena et Cadiz.

Seaborn Building and Loan Association. Louise Fortner épouse de John Smith. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS—No 94,917. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le procédé à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDEI, 19 janvier 1911, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bornée par les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDEI, 19 janvier 1911, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bornée par les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDEI, 19 janvier 1911, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bornée par les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDEI, 19 janvier 1911, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bornée par les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDEI, 19 janvier 1911, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bornée par les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDEI, 19 janvier 1911, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bornée par les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDEI, 19 janvier 1911, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bornée par les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDEI, 19 janvier 1911, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bornée par les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDEI, 19 janvier 1911, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bornée par les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDEI, 19 janvier 1911, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bornée par les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDEI, 19 janvier 1911, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bornée par les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDEI, 19 janvier 1911, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bornée par les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDEI, 19 janvier 1911, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bornée par les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDEI, 19 janvier 1911, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bornée par les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDEI, 19 janvier 1911, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bornée par les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDEI, 19 janvier 1911, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bornée par les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDEI, 19 janvier 1911, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bornée par les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDEI, 19 janvier 1911, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bornée par les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDEI, 19 janvier 1911, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bornée par les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDEI, 19 janvier 1911, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bornée par les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDEI, 19 janvier 1911, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bornée par les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDEI, 19 janvier 1911, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bornée par les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDEI, 19 janvier 1911, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

# Blowing Rock

## GREEN PARK HOTEL.

### Au sommet de la Montagne Blue Ridge

#### 4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

La température la plus élevée en tout est de 74 degrés

## GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK, N.C.

*The*  
**Allenburys' Foods**

MOTHER AND CHILD *Baby 63 months of age fed from birth on the Allenburys' Foods*

**Une Bonne Portance dans la Vie.**

Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri s'en ressent plus tard; il n'arrive pas au plein développement de sa taille et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez-lui une nourriture qui remplace le mieux le lait humain. Aucun farineux, aliment renfermant de l'amidon ou lait de vache non coupé n'est donné à un enfant au-dessous de 6 ou 7 mois.

Les "Allenburys" Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache assimilable au lait humain, et sont digérés facilement.

Les "Allenburys" Foods

NOURRITURE No 1. De la naissance à 3 mois  
NOURRITURE No 2. De 3 à 6 mois  
NOURRITURE No 3. De 6 mois à plus.

Pamphlet traitant de la Nourriture des Enfants, donné gratuitement.

ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.

## SI VOUS ALLEZ A CHICAGO

DESCENDEZ AU

# HYDE PARK HOTEL

A l'abri de l'incendie et dominant le lac Michigan dont il n'est distant que

de 300 pieds.

PRIX MODÉRÉS.

# L'ABEILLE

DE LA

## Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris:

\$3.00 -- Un An | \$1.50 -- 6 Mois | \$1.00 -- 4 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

\$4.05 -- Un An | \$2.05 -- 6 Mois | \$1.25 -- 4 Mois.

Les Abonnements Partent du 1er et du 15

de Chaque Mois.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris:

\$12 -- Un An | \$6 -- 6 Mois | \$3 -- 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

\$15.15 -- Un An | \$7.55 -- 6 Mois | \$3.75 -- 3 Mois

ÉDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre

édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc

droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR Mandats-Postaux ou par Traités sur Express.